

Calendrier de l'enregistrement et de validation des données agricoles sur internet 2025

Quand?	Qui?	Quoi?
1. Exploitation à l'année (1), communauté d'exploitation (6) et unité d'élevage non commerciale (15)		
10 février – 12 mars	<p>Exploitants avec forme d'exploitation 1, 6, 15</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitants avec rucher • Exploitants avec poisson 	<p>Annonces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indications générales • Relevé des surfaces • Recensement du bétail (sans les bovins, les équidés, les chèvres et les moutons) • Recensement des ruchers et des poissons • Annonces surfaces SPB II et réseau • Annonces des surfaces pour les programmes « système de production » (réduction des produits phytosanitaires, Biodiversité, fertilisation et préservation du sol) • Modifications des demandes de contributions
11 août – 27 août	Exploitants avec forme d'exploitation 1, 6	<p>Inscriptions aux paiements directs et programmes spécifiques pour l'année suivante (2026)</p> <ul style="list-style-type: none"> • PER et organisations de contrôle • Bio • SST/SRPA/Mise au pâturage • Réduction des produits phytosanitaires • Biodiversité (nouvelles contributions) • Fertilisation et préservation du sol • PLVH
2. Exploitation d'estivage (5)		
11 août – 27 août	Exploitants avec forme d'exploitation 5	<p>Demandes de contributions d'estivage, Recensement du bétail (sans les bovins, les équidés, les chèvres et les moutons)</p>

3. Administration communale		
<ul style="list-style-type: none"> • 24 mars – 16 avril 	Teneur de cadastre	Validation des nouvelles parcelles hors mensuration officielle
<ul style="list-style-type: none"> • 24 mars – 16 avril 	Préposé agricole	Validation des exploitations situées dans la commune du préposé : <ul style="list-style-type: none"> • Indications générales • Demandes de contributions • Surfaces et nouvelles parcelles. • Effectif du bétail Exploitations non situées dans la commune du préposé : <ul style="list-style-type: none"> • Validation des surfaces et des nouvelles parcelles situées dans la commune du préposé